

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 octobre 2016 À 20 h 00**

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, C. CORMIER, O. RECOQUILLÉ, D. COUTAUD, E. CARDIN S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés : E. BOUTIN, M. BRUNEAU pouvoir à C. CORMIER, J-L. GOBIN pouvoir à F. LAUNAY

Secrétaire de séance : D. COUTAUD

Convocation : 27 septembre 2016



INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire fait part d'un incident sur le système informatique de la mairie en fin de semaine ayant entraîné une panne complète du système.

RÉHABILITATION SALLE DE SPORTS

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier salle de sports lancé depuis un an environ.

Le coût d'objectif de ce projet avait été arrêté à 1 350 000 € HT, avant toute étude de faisabilité et sans avoir fait le choix d'un bâtiment neuf ou d'une réhabilitation lourde.

La commission salle de sports et notamment Cyrille Cormier et Julien Grondin ont rencontré toutes les associations susceptibles d'utiliser les futurs locaux.

Chaque association a fait ses demandes et a quantifié ses besoins.

Après ce tour de table, la commission a opté pour une réhabilitation lourde de l'existant avec des extensions notamment pour la partie football et le stand de tir.

Cette décision permettait de faire des économies substantielles et utilisait l'ensemble de l'espace disponible.

L'extension nécessaire au stand de tir libérait un espace de 100 m² pour une salle de danse nécessaire aux associations de danse en plein essor.

La réhabilitation limitait la halle de sports aux dimensions actuelles 20 m x 40 m qui ne permettent pas la pratique du handball au niveau régional.

Le transfert du stand de tir laissera disponible la salle Sainte Thérèse pour éventuellement une autre destination.

Le Cabinet d'architecture MCM, maître d'œuvre, a pris en compte tous ces impératifs et a présenté un avant-projet définitif en juillet.

Monsieur Julien Grondin présente le plan arrêté à ce jour, comprenant :

- au nord : le stand de tir, un jeu de quatre vestiaires sanitaires dédiés aux sports d'intérieurs, un vestiaire arbitre,
- en façade : un hall d'accueil, bar, une salle de danse et la halle de sports,
- à l'étage : une salle réservée aux sports de combat,
- au cœur du bâtiment : la halle de sports 20x40 et un dégagement latéral sur l'ensemble de la partie nord,
- au sud : 4 vestiaires destinés aux sports extérieurs, vestiaire arbitre, sanitaires, bureau infirmerie, un local rangement et un club house.

Hormis le club house, l'ensemble des locaux sont accessibles par la salle de sports et peuvent être mutualisés en cas de manifestation importante.

En septembre, le maître d'œuvre a présenté l'estimation des travaux.

Ce pré chiffrage, fait dans le détail, s'élève à 1 520 756 € H.T. hors aménagements extérieurs et dépasse de pratiquement 200 000 € le coût d'objectif initial.

La commission salle de sports a émis le souhait que ce projet soit conservé dans son ensemble pour que sa cohérence soit maintenue.

La commission de finances a examiné les plans de financement envisageables en fonction des nouveaux coûts et des recettes possibles. Avec les accords de subventions obtenues à ce jour, la commune devra emprunter 1 250 000 €. Des dossiers de demandes de subventions sont actuellement en attente de réponses, dans l'hypothèse d'accords sur ces aides l'emprunt baisserait à 1 075 000 €.

Des simulations d'emprunts sont présentées.

Monsieur le Maire propose de retenir les emprunts sur 20 ans d'amortissement, ce type d'investissement étant à longue échéance.

Dans ce cas de figure, l'annuité d'emprunts est majorée de 61 675 € pour 1 075 000 € ou de 71 716 € pour 1 250 000 €.

Cet exposé entendu, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre des suites à donner au projet.

Monsieur Samuel Delaunay s'inquiète de la capacité de la commune à emprunter des montants aussi élevés, il regrette également qu'il ne soit pas fait état du surcoût en fonctionnement d'un tel équipement. Une prospective financière incluant le projet lui semble indispensable.

Monsieur Frédéric Guédon fait observer que les prix indiqués sont des prix moyens estimés et que lors de l'appel d'offres les prix pratiqués pourraient être inférieurs.

Monsieur le Maire indique que les taux bancaires n'ont jamais été aussi bas.

Le besoin de remise aux normes du local actuel n'est pas remis en cause, une salle de sports en bon état est absolument nécessaire.

Monsieur Cyrille Cormier indique que lors des entretiens avec les associations, il était apparu que le maintien de certaines activités était lié à la mise à disposition d'un équipement moderne.

De plus, un contact récent avec le club de basket de Saint Colomban laisse augurer d'une reprise du basket sur notre commune, 20% des effectifs du club sont originaires de La Limouzinière et la création d'un club intercommunal est envisagé.

Par rapport au stand de tir, l'abandon du projet obligera la commune à entreprendre des travaux dans l'actuel bâtiment (sanitaires, point d'eau, isolation et mise aux normes PMR notamment), des crédits seront donc à allouer dans tous les cas.

Madame Evelyne Ravaud concède que cet investissement limitera les investissements futurs et qu'il faudra envisager des concessions dans les années futures.

Après débat, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal sur les trois points suivants :

- Approbation du projet de réhabilitation.
- Validation du coût d'objectif.
- Approbation du projet de plan de financement.

Le vote à mains levées donne pour les trois questions 17 voix pour et 1 contre.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR 2017

Monsieur le Maire indique que le dossier appel à projet au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux 2017 est à déposer pour le 25 novembre prochain dernier délai.

Compte tenu de la précédente délibération, il propose de déposer un dossier au titre de la réhabilitation de la salle de sports.

A l'unanimité, le Conseil municipal,

autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier DETR près de la Préfecture de Loire-Atlantique pour la réhabilitation de la salle de sports.

QUESTIONS DIVERSES

- Vente licence débit de boissons : Monsieur le Maire indique que la vente de la dernière licence de débit de boissons qui devait avoir lieu ce jour a été repoussée.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 24 OCTOBRE 2016 à 20 H 00**

E:\Mes Fichiers\SITWEB CREATIONS\MAIRIE\Compte rendu du 3 octobre 2016.doc